



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
16 mars 2006
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 28 novembre 2003, à 15 heures

Président : M. Loedel (Uruguay)

Sommaire

Point 86 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-58235 (F)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 86 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*) (A/58/21, A/58/175, A/58/16 (chap. III B, programme 23) et A/58/90, annexe)

1. **M. Fallouh** (République arabe syrienne), après s'être associé à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle l'importance que son pays attache à la réalisation d'un nouvel ordre de l'information, plus juste et plus efficace, fidèle aux principes de l'Organisation des Nations Unies et à la légitimité internationale ainsi qu'aux préoccupations des peuples, à leurs aspirations et à leurs valeurs culturelles, en vue de faire advenir un monde où règnent la justice, l'équité et le respect mutuel. Un rôle important de l'Organisation des Nations Unies consiste à donner la publicité voulue à des questions de sécurité qui ont fait l'objet de décisions adoptées par des organismes des Nations Unies et qui ont été débattues dans des instances comme le Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne la lutte contre l'occupation étrangère et la mobilisation de la communauté internationale pour y mettre fin.

2. La République arabe syrienne a pris note de la décision du Secrétaire général tendant à fermer les centres d'information des Nations Unies situés en Europe occidentale pour créer un centre régional à Bruxelles, ce qui représente une première étape vers l'application d'une méthode similaire dans les autres régions, au cours des trois années à venir. Compte tenu de l'importance des centres d'information pour les pays en développement, il est nécessaire d'étudier les choses au cas par cas et de consulter les pays où sont implantés ces centres avant de prendre une décision.

3. La République arabe syrienne félicite le Département de l'information pour ses initiatives visant à améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies, qui reçoit 10 millions de visites par jour; aussi faudrait-il faire de nouveaux efforts pour arriver à un équilibre entre les six langues officielles, répartir plus équitablement les ressources humaines et financières et publier les documents dans les six langues officielles. Le Département devrait nouer des alliances plus nombreuses avec les médias et les organisations non gouvernementales pour mieux diffuser les messages de l'Organisation auprès de l'opinion du monde entier. Cela étant dit, la

République arabe syrienne s'inquiète de ce que ce type d'alliances s'établisse avec des entités extérieures qui ne lui inspirent pas confiance.

4. Un des principaux objectifs de la réorientation des activités de l'Organisation Nations Unies dans le domaine de l'information est de combler le fossé numérique qui sépare les pays développés et les pays en développement. La Syrie espère que la nouvelle structure du Département de l'information pourra aider à atteindre cet objectif et à poursuivre la réforme dans le cadre d'une coopération transparente entre tous les États Membres.

5. **M. Tarui** (Japon) souhaite encourager le Secrétaire général à appliquer rapidement les éléments de la réforme qui relèvent de son autorité, conformément aux résolutions et décisions pertinentes concernant l'information qui ont déjà été adoptées. À cet égard, le Japon apprécie les initiatives concrètes prises depuis l'an passé en vue de la restructuration du Département de l'information et les mesures appliquées pour augmenter l'efficacité de ses produits et activités.

6. Le Gouvernement japonais apprécie particulièrement la notion de « services de communication stratégique », telle qu'elle est décrite dans le rapport du Secrétaire général (A/58/175), et il espère que le Département de l'information poursuivra la fourniture de ses services de communication avec des priorités plus stratégiques. Le Japon apprécie les initiatives concrètes prises au cours des derniers mois par le Département, conformément au rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387).

7. L'importance que le Japon attache au Centre d'information des Nations Unies à Tokyo peut se mesurer par l'assistance qu'il fournit au Département de l'information pour les activités d'information du Centre. Au cours des dernières années, le Japon a versé des contributions annuelles d'environ 200 000 dollars pour les activités du Centre, et l'assistance fournie au Département pendant les cinq dernières années s'élève à plus de 2 millions de dollars.

8. Le Secrétaire général a prévu de progresser davantage dans la voie de la régionalisation des centres d'information des Nations Unies, en se fondant sur les « Directives et les critères concernant la régionalisation des centres d'information des Nations Unies » qui

figurent en annexe à son rapport. À cet égard, le Japon voudrait faire savoir que les « Directives et critères » ne devraient pas uniquement tenir compte d'éléments tels que l'offre de locaux à titre gratuit, mais aussi de l'appui global d'un gouvernement de pays hôte. La délégation japonaise propose que les « Directives et critères » soient modifiés dans ce sens.

9. Comme le rappelle la résolution 57/130 de l'Assemblée générale, « c'est l'information dans les langues locales qui produit l'impact le plus fort sur les populations locales ». Le Centre d'information des Nations Unies à Tokyo joue à cet égard un rôle très important pour mieux faire comprendre au peuple japonais les activités des Nations Unies par des informations en japonais. Aussi le Département de l'information devrait-il poursuivre ses activités d'information dans les diverses langues locales.

10. Le 1^{er} octobre de cette année, s'est tenue avec succès la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain. Ce processus, dont cette année célèbre le dixième anniversaire, témoigne du ferme engagement que le Japon a pris à l'égard du développement de l'Afrique. Le Japon est entièrement d'accord avec le Secrétaire général pour penser que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel de promotion et il espère qu'elle renforcera ses activités d'information en faveur du développement africain. Pour donner un exemple concret de son appui aux activités du Département de l'information à cet égard, il suffira de rappeler que le Japon a invité à la troisième Conférence un journaliste de la publication trimestrielle Africa Recovery.

11. **M. Al-Sharifi** (Yémen) a écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du Secrétaire général adjoint quand celui-ci a présenté le rapport du Secrétaire général (A/58/175); il prend note avec satisfaction de la nouvelle vision qui se dégage du rapport : elle répond à l'attente de son pays qui voudrait trouver le meilleur moyen de faire connaître au public les activités des organes et organismes des Nations Unies. Le Yémen est également satisfait des initiatives visant à diffuser dans les six langues officielles les informations sur les activités de l'Organisation.

12. Le Yémen a pris note de l'information du Secrétaire général concernant la fermeture des centres d'information des Nations Unies en Europe en vue de créer un seul centre régional et espère que les économies ainsi réalisées pourront aider d'autres

régions. Les caractéristiques concrètes de chaque région sont à prendre en compte, surtout dans les pays en développement, et les centres d'information sont à renforcer, surtout celui de Sanaa, qui est bien utile au Yémen et à l'ensemble de la péninsule arabique, puisque ce Centre a permis de consolider les principes de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes. L'intervenant remercie le Département de l'information de sa compréhension et des efforts qu'il a déployés pour réactiver ce Centre.

13. Pour conclure, le Yémen souhaite que l'on comble le fossé numérique, dans l'intérêt des pays en développement, et que l'on développe une stratégie susceptible d'établir un équilibre en matière d'information.

14. **M. U Linn Myaing** (Myanmar), fait sienne la déclaration prononcée par le représentant du Royaume du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine; à son avis, le Département de l'information ne pourra que réussir puisqu'il s'inspirera des priorités énoncées par l'Assemblée générale, en particulier dans la Déclaration du Millénaire, et de celles définies par le Secrétaire général, dont l'élimination de la pauvreté, le développement durable, l'atténuation des effets du VIH/sida et la lutte contre le terrorisme.

15. Le Gouvernement du Myanmar n'épargne aucun effort pour donner à tous les résidents de l'Union un accès aux nouvelles et à l'information. En ce qui concerne les moyens de communication traditionnels, les programmes radiophoniques ont été étendus et leur émission est également assurée en diverses langues locales; d'autre part, des mesures sont prises pour positionner des stations de retransmission à modulation de fréquence à l'intention des habitants des régions frontières reculées. L'installation de 160 stations de retransmission télévisée dans l'ensemble du pays a permis à 87,4 % de la population d'avoir accès à la télévision. L'utilisation récente des transpondeurs mondiaux de deux satellites permet à des spectateurs de 156 pays d'Asie, d'Afrique, d'Australie, d'Europe et des Amériques de voir les programmes de la télévision du Myanmar.

16. Les progrès rapides et constants des technologies de l'information et des communications incitent également le Myanmar à relever ces défis pour en tirer parti. Pour ne pas rester à la traîne, le Gouvernement a adopté systématiquement les mesures nécessaires, qui vont de la création du Conseil de développement

informatique du Myanmar, chargé de donner des orientations à l'industrie naissante des technologies de l'information et des communications, jusqu'à la formation de la Fédération de l'informatique du Myanmar, pour développer l'informatique dans le pays. Au plan législatif, le Gouvernement a adopté la Loi sur le développement de l'informatique et un vaste projet de loi sur la cybernétique est en préparation.

17. Voilà trois ans qu'un système d'enseignement numérisé a été introduit au Myanmar, grâce à la mise en place d'un réseau de diffusion de données par satellite. À ce jour, 450 centres d'enseignement numérisé ont été ouverts dans l'ensemble du pays, offrant des possibilités de formation à des étudiants de zones rurales et urbaines. Le réseau sert également à imprimer à distance des journaux dans des villes éloignées de la capitale. En outre, le Ministère de l'information crée des bibliothèques électroniques dans l'ensemble du pays et les habitants des zones reculées ont aussi la possibilité de consulter des éditions numériques des journaux.

18. Le Myanmar travaille avec ses associés régionaux comme la Malaisie, Singapour, la Thaïlande, le Japon, la République de Corée et l'Inde pour développer les technologies de l'information et des communications et il remercie ces pays de leur assistance et de leur coopération. L'équipe spéciale pour l'électronique du Myanmar, composé de fonctionnaires nationaux, de techniciens et d'entrepreneurs, applique les initiatives de l'Accord-cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de technologies de l'information et des communications, dont le Myanmar est signataire.

19. Le fossé numérique continue de séparer les pays développés et les pays en développement. Il reste encore beaucoup à faire pour le combler et le Myanmar pense que l'Organisation des Nations Unies a un rôle de plus en plus important à jouer dans ce domaine. À ce sujet, le Myanmar espère que le Sommet mondial sur la société de l'information donnera aux pays en développement la possibilité de commencer à s'aligner sur des nations plus avancées pour qu'ils puissent, eux aussi, tirer parti des avantages offerts par les technologies de l'information et des communications.

20. **M. Awad** (Égypte), après s'être associé à la déclaration faite par le représentant du Royaume du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne l'importance des travaux du Département de

l'information et du Comité de l'information à une étape décisive de leur histoire, surtout depuis que les derniers événements survenus en Iraq, dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes ont remis en question le prestige de l'Organisation des Nations Unies et sa position comme source de légitimité internationale.

21. L'Égypte a participé à la vingt-cinquième session du Comité et à la rédaction du projet de résolution concernant les changements introduits dans le Département, dont l'adoption est attendue à la fin du débat général. Ces changements doivent être à la mesure des aspirations et des préoccupations des États Membres en ce qui concerne la définition des objectifs visés par les activités d'information de l'Organisation des Nations Unies, afin d'arriver à une politique de l'information conforme à l'esprit des temps et compatible avec les besoins des pays qui doivent pouvoir compter sur une information fiable et objective.

22. Il faut renforcer une coopération constructive entre le Comité et le Département et rendre cette relation plus transparente pour que le Comité ait la latitude voulue pour s'acquitter de son mandat. Il faut également une interaction institutionnelle et permanente entre les membres du bureau de la Commission et le Département, y compris entre les sessions de la Quatrième Commission, pour que la Commission soit tenue informée des plans de gestion concernant les divers éléments et domaines de travail et des opinions des États Membres de l'Organisation, notamment pour la hiérarchisation des priorités.

23. L'Égypte ne souhaite pas à ce stade examiner en détail les priorités de la politique d'information de l'ONU mais elle aimerait proposer par exemple le multilinguisme et l'équilibre nécessaire entre les six langues officielles de l'Organisation, la promotion des centres d'information des Nations Unies dans les pays et la nécessité de diversifier les moyens d'information utilisés, en allant des programmes radiophoniques jusqu'aux moyens d'information numérisés.

24. Le message diffusé par les activités d'information de l'ONU devrait rendre compte des questions prioritaires de la Déclaration du Millénaire et le contenu objectif de ce message exige une coordination permanente et transparente entre le Département de l'information, les divers services du Secrétariat et les organismes et programmes des Nations Unies situés au

Siège et hors du Siège. L'Égypte espère que le Groupe de la communication pourra s'acquitter de sa tâche avec efficacité. Il faudra également renforcer le Département de l'information de façon qu'il puisse rendre compte des événements de la scène internationale autres que ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

25. L'Égypte espère que le message diffusé par les activités d'information de l'ONU contribuera à renforcer le dialogue entre les cultures et la culture de paix, à faire comprendre la différence entre le terrorisme et la lutte légitime de populations sous occupation et à combler le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement. Il importe que le Département de l'information développe une stratégie claire pour présenter les idées de façon équilibrée et objective, afin que le message diffusé par les activités d'information de l'ONU rallie une opinion internationale mobilisée, favorable à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et participant à son projet.

26. **M. Neil** (Jamaïque), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes, souscrit à la déclaration formulée lors de la séance précédente par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, affirme l'appui de son pays à la restructuration du Département de l'information et se félicite des progrès réalisés par le Département pour améliorer ses activités de communication et de diffusion et du fait que, malgré les turbulences de ces derniers temps, les priorités énoncées dans la Déclaration du Millénaire continuent d'inspirer les travaux du Département.

27. Quant à la nécessité d'une information objective et équilibrée, l'Organisation des Nations Unies joue à cet égard un rôle d'autant plus essentiel que le monopole des moyens d'information restreint l'accès à la diffusion d'informations équilibrées, surtout dans les pays en développement. C'est pourquoi la Communauté des Caraïbes appuie les travaux menés par l'Organisation pour diffuser son message à tous les peuples de la planète.

28. La Jamaïque a noté qu'il sera dûment tenu compte des besoins nationaux et régionaux dans la création de centres régionaux d'information et rappelle qu'il faut consulter les régions et pays concernés. Dans ce contexte, il convient de réaffirmer l'importance du centre d'information des Nations Unies à Port of Spain (Trinité-et-Tobago), de même que la nécessité d'établir

une composante d'information améliorée dans les bureaux du PNUD à Kingston (Jamaïque).

29. Les moyens de communication traditionnels continuent de jouer un rôle essentiel pour la plus grande partie des populations des Caraïbes. La Jamaïque est satisfaite des programmes de la Radio des Nations Unies, qui couvre la presque totalité de la région, et demande que des ressources continuent de lui être affectées pour qu'elle devienne un élément permanent des activités du Département; en même temps, elle encourage le Secrétariat à rechercher de nouvelles façons d'élargir la couverture linguistique des programmes émis dans la région.

30. En matière de parité linguistique, l'intervenant souligne la contribution du site Web de l'ONU, et en particulier des liens au Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (Sédoc). La Communauté des Caraïbes accueille avec satisfaction les efforts visant à faciliter l'accès gratuit à ce système en 2004. De même, elle juge très positifs les services de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, en particulier ses programmes de formation destinés aux personnels des bibliothèques dépositaires, et l'organisation d'expositions itinérantes ou au Siège, entre autres travaux de communication du Département.

31. **M. Chowdhury** (Bangladesh) s'associe également à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et affirme qu'à un moment où le rôle de l'Organisation des Nations Unies est remis en question, il est indispensable de raviver la confiance du public en elle, en rapprochant les Nations Unies des individus. À cet égard, il convient de féliciter le Département de l'information qui a toujours été en première ligne pour cette tâche.

32. Le Bangladesh se félicite des progrès réalisés dans le développement du site Web des Nations Unies, qui reçoit des visites toujours plus nombreuses, et il encourage le Département à poursuivre cette tâche, en particulier pour les pays en développement. Néanmoins, il ne faut pas négliger les moyens de communication traditionnels, en particulier la radio, qui continue d'être le moyen le plus efficace, le plus rentable et de portée considérable. Le Département doit continuer de conclure des alliances avec les stations locales, nationales et régionales, pour diffuser le message des Nations Unies dans tous les coins du

monde, en maintenant les programmes existant dans diverses langues non officielles.

33. Le Bangladesh souligne l'importance des centres d'information des Nations Unies pour la diffusion et la promotion des activités de l'Organisation dans les pays en développement; en particulier, il prend note avec reconnaissance des travaux assurés par le centre de nouvelles de Dhaka. Il faut renforcer ces centres et, même si le Bangladesh est favorable à la régionalisation des centres d'information, il faut procéder avec souplesse, en s'adaptant aux circonstances et en consultation avec les pays concernés.

34. Les travaux du Département ont une grande importance pour la paix et la sécurité. Doter les opérations de maintien de la paix d'une infrastructure d'information convenable est essentiel pour garantir la sécurité du personnel et le succès des missions. C'est pourquoi le Bangladesh se félicite de la coordination et de la coopération entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, le Bangladesh espère que la réforme du Département de l'information contribuera à combler le fossé numérique qui sépare les pays développés et les pays en développement et sera profitable à ces derniers. Il souligne à cet égard l'importance du prochain Sommet mondial sur la société de l'information.

35. **M. Tan** (Singapour) affirme l'importance vitale de l'information en tant que complément de l'élaboration des politiques des Nations Unies. Toutefois, la voix de l'Organisation court le risque de se perdre dans le torrent des informations qui se font concurrence pour capter l'attention du monde. Aussi pour qu'on l'entende, le message des Nations Unies doit-il être un message clair et bien défini, atteignant le plus grand nombre possible d'individus. Qui plus est, à la lumière du récent débat sur la pertinence du rôle de l'ONU, l'importance d'une politique de l'information énergique s'impose plus que jamais et, malgré les difficultés que cela suppose, il faut développer une stratégie de communication solide et la soumettre à des révisions constantes. Ce qui manque, c'est une perspective intégrée qui rassemble les divers éléments des Nations Unies, et c'est pourquoi le Département de l'information doit renforcer sa collaboration avec les Départements pertinents de l'Organisation pour mieux comprendre les questions à aborder et les classer selon un ordre de priorités. Le Département doit donc se

concentrer sur la vision générale, non sur les activités individuelles.

36. Il ne peut y avoir de stratégie de communication solide sans une infrastructure d'information également forte. Pour répondre à la demande croissante en information, le Département doit adopter des moyens novateurs et des technologies plus rapides et plus modernes, et optimiser les instruments dont il dispose déjà. À cet égard, Singapour accueille avec satisfaction les propositions tendant à concentrer et centraliser les communications au moyen du site Web, à rationaliser les centres d'information et à améliorer la gestion des bibliothèques des Nations Unies. Mais la réforme du Département doit répondre aux besoins et aux considérations pratiques des États Membres et prendre en compte le fossé numérique, afin de déterminer dans chaque cas la combinaison la plus efficace de moyens de communication nouveaux et traditionnels.

37. C'est donc pour tout cela que Singapour non seulement reconnaît le bien-fondé des mesures adoptées pour promouvoir le multilinguisme dans les moyens d'information des Nations Unies, mais aussi appuie sans réserve la restructuration du Département, car l'objectif du Secrétaire général visant à revitaliser l'Organisation et à restaurer la confiance de l'opinion n'est pas concevable sans une politique solide de l'information. La réforme du secteur est donc cruciale et urgente.

38. **M. Choo Jong-youn** (République de Corée) constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la réforme et la restructuration du Département de l'information et appuie sans réserve la rationalisation des centres d'information des Nations Unies. Mais avant d'y procéder, il convient d'examiner avec le plus grand soin la mission de chacun de ces centres, y compris leur rayon d'action dans la région et leurs activités.

39. La République de Corée se félicite des travaux du Département concernant le site Web, qui est la forme la plus rentable pour transmettre au monde entier le message de l'Organisation. S'il faut effectivement promouvoir la parité linguistique, l'insuffisance des ressources disponibles exige une perspective plus pratique.

40. Même s'il est nécessaire d'utiliser les nouvelles technologies dans les activités de diffusion, nul ne peut douter de l'importance que revêtent les moyens de communication traditionnels, comme la radio, pour des

millions de personnes. La République de Corée est d'avis d'élargir les programmes actuels en utilisant d'autres langues locales, dont le choix doit obéir à des critères bien définis et transparents.

41. La République de Corée appuie sans réserve les travaux du Comité Directeur pour assurer la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques des Nations Unies, dont l'objectif est de créer un réseau efficace de services de bibliothèque dans toute l'Organisation; elle attache de l'importance aux travaux de diffusion réalisés par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, grâce à ses 405 bibliothèques dépositaires réparties dans 146 pays. Il faut examiner la rentabilité du système des bibliothèques dépositaires en se fondant sur les activités de diffusion de chacune d'entre elles.

42. **M. Nambiar** (Inde) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et appuie sans réserve le processus de restructuration et de revitalisation du Département de l'information. En sa qualité de porte-parole de l'Organisation des Nations Unies, le Département doit être dynamique et évoluer constamment pour diffuser comme il se doit le message de l'Organisation. De même, il devrait étoffer davantage sa campagne visant à promouvoir les buts et principes des Nations Unies ainsi que le multilatéralisme, qui revêt à l'heure actuelle une importance sans précédent.

43. Le processus de réforme doit répondre aux besoins pressants du monde en développement en matière d'information et de technologies afin de combler le fossé numérique et de mettre davantage l'accent sur les questions socioéconomiques fondamentales du développement, qui continuent d'être prioritaires pour la majeure partie des États Membres de l'Organisation, à savoir, les pays en développement. Dans ce contexte, la proposition tendant à transformer les centres d'information des Nations Unies en nœuds régionaux mérite d'être retenue dans les pays développés, où les coûts sont élevés pour le Département, étant donné que ces ressources pourraient être affectées à d'autres zones prioritaires. Mais dans d'autres régions, ce processus devrait être mené avec prudence, en étudiant chaque cas à part et en consultation avec les pays intéressés.

44. La décision de réaliser un examen annuel de l'impact des programmes est particulièrement utile, en

ce sens qu'elle inscrit l'auto-évaluation dans le travail quotidien de tous les directeurs de programmes et vise à institutionnaliser le suivi des résultats. Ces deux facteurs sont indispensables pour assurer le succès des efforts de réforme du Département, car ils lui permettent de s'adapter à un environnement en évolution constante et de supprimer en même temps tous les éléments inefficaces, obsolètes ou inutiles. La préoccupation majeure doit toujours être l'efficacité, en fonction du coût des moyens nécessaires à cette fin.

45. La plus grande partie des pays en développement n'ont pas l'infrastructure et les moyens nécessaires pour tirer parti des avantages fournis par les technologies de l'information et des communications; aussi la radio est-elle toujours un des moyens traditionnels de communication qui a le plus grand rendement et la plus grande portée pour faire connaître les activités de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans les domaines du développement et du maintien de la paix. C'est pourquoi le Département doit continuer de développer les capacités de diffusion de l'Organisation, notamment par des accords passés avec les stations locales, nationales et régionales.

46. Pour conclure, l'Inde appuie l'initiative tendant à intégrer et à moderniser les bibliothèques des Nations Unies et, en particulier, la décision de créer un portail multilingue de recherche concernant les bibliothèques de l'ONU sur Internet et une liste de base des principaux domaines de spécialisation existant dans les bibliothèques de l'Organisation.

47. **M. Ri** (République populaire démocratique de Corée) dit que le développement des technologies de l'information et des communications, de même que la répartition des bénéfices qui en découlent, revêt la plus haute importance pour aider au développement durable. Pourtant, l'écart entre les pays développés et les pays en développement dans le domaine de l'information ne cesse de se creuser: aussi est-il urgent d'établir un ordre international équitable dans le domaine de l'information et de la communication. À cette fin, et comme première mesure, il faut mettre fin au monopole de l'information et à ses abus pour des raisons mesquines. Les efforts du monde en développement pour promouvoir la coopération dans ce domaine, afin de créer un climat international favorable à la démocratie, à la paix et à la sécurité mondiales, se heurtent à des moyens de contrôle artificiels qui inondent le monde d'une information biaisée, au service d'intérêts politiques et économiques

unilatéraux. Certains pays s'emploient à diffuser largement la notion selon laquelle leur armement nucléaire est destiné à des fins pacifiques, alors que la capacité d'autodéfense et de dissuasion nucléaire d'autres pays constituerait une menace pour la paix mondiale. Aussi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent-ils veiller à ce que les activités d'information encouragent la compréhension et la coopération entre les nations et favorisent le développement durable, en se fondant sur le respect de la souveraineté et le principe de l'impartialité.

48. En deuxième lieu, il faut condamner catégoriquement toute tentative visant à manipuler l'information comme un instrument de violation de la souveraineté et d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. Certains pays font de l'information une forme de guerre psychologique visant à corrompre les peuples des pays en développement et à leur imposer des valeurs idéologiques et culturelles qui menacent de susciter l'instabilité politique et le chaos socioéconomique. L'information sert aussi d'arme pour provoquer la chute d'États souverains, ce qui constitue une violation flagrante des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

49. En troisième lieu, l'information est un bien au service de l'humanité tout entière. Le renforcement de la capacité des pays en développement dans ce domaine est une condition indispensable pour redonner à l'information son sens véritable et garantir son impartialité et son objectivité. Il est donc essentiel que l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales rénovent l'infrastructure de l'information dans les pays en développement et renforcent la coopération internationale par des moyens tels que la formation d'experts, le transfert de technologies et les investissements.

50. **M. Requeijo** (Cuba) dit que sa délégation partage les préoccupations exprimées par le représentant du Maroc dans la déclaration qu'il a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'application des progrès scientifiques dans le domaine de l'information et des communications n'est pas bien répartie, du fait que l'utilisation d'Internet et des autres moyens de communication ne cesse de croître dans le monde développé, cependant que la subsistance continue d'être la priorité pour la grande majorité de la population sur notre planète. C'est pourquoi il est urgent de créer un nouvel ordre mondial de l'information et des communications qui permette de

combler l'écart technologique croissant entre pays riches et pays pauvres. C'est cette revendication constante que refusent d'entendre les maîtres des grands organes de contrôle et de manipulation de l'information des pays développés, qui continuent de chercher à convaincre le monde en développement d'accepter avec résignation le quota d'informations biaisées qui lui revient, afin de satisfaire des intérêts de domination politique, économique et idéologique. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies a un rôle fondamental à jouer dans la recherche de solutions concrètes qui permettent aux pays en développement d'assumer leur rôle de contrepartie active dans l'utilisation des ressources de l'information.

51. On peut se féliciter des travaux de développement et de mise à jour réalisés sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies, afin que l'information disponible sur Internet puisse atteindre toute la planète; mais il faut continuer d'encourager l'utilisation des langues officielles autres que l'anglais. Il est également indispensable d'affecter les ressources nécessaires à la réalisation et à la diffusion des programmes de télévision et de radio des Nations Unies.

52. Le renforcement des relations entre les États doit s'appuyer sur une information objective, impartiale et non discriminatoire, qui prenne en compte les caractéristiques sociales et culturelles propres à chaque peuple. Le recours à l'information aux fins de subvertir l'ordre intérieur d'autres États, de violer leur souveraineté et d'exercer des actes d'ingérence dans leurs affaires intérieures est illégal. Malgré les différentes résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour empêcher le mauvais usage ou l'exploitation de l'information à des fins délictueuses ou terroristes, le Gouvernement des États-Unis continue de financer et d'encourager des émissions illégales vers Cuba, qui déforment les réalités du pays, encouragent l'immigration illégale, incitent à la violence et au terrorisme et poussent à violer les lois et l'état de droit.

53. Cuba reçoit depuis le territoire des États-Unis des émissions de propagande déstabilisatrice, diffusées à partir de 16 stations de radio et de télévision, qui produisent plus de 300 heures quotidiennes d'une programmation complètement étrangère à une information objective, équilibrée et véridique. L'une de ces stations, Radio et Télévision Martí, est la propriété du gouvernement et se voit affecté un budget annuel de

quelque 35 millions de dollars. Le 20 mai 2003, cette station a utilisé quatre nouvelles fréquences qui ont causé des interférences au niveau des émissions radiophoniques cubaines et elle a utilisé un avion des Forces armées des États-Unis pour transmettre le signal de télévision aux heures de plus forte audience, sur des canaux légalement réservés à des stations cubaines. Ces actes d'agression et de déstabilisation portent atteinte à la souveraineté de Cuba et constituent une violation flagrante du droit international et des normes universellement convenues dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications.

54. **M. Trepelkov** (Fédération de Russie) accueille avec satisfaction les mesures adoptées par le Département de l'information en vue de réorganiser les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information. L'application des réformes prévues est positive pour leur ensemble et cette tendance mérite d'être poursuivie, conformément à la politique visant à promouvoir une culture de la communication et l'amélioration de la coordination et de l'efficacité des communications entre tous les organismes des Nations Unies. La Division de la communication stratégique, récemment créée, joue un rôle positif remarquable dans ce processus.

55. Le Département devrait centrer spécialement ses travaux sur la diffusion d'informations concernant le maintien de la paix internationale et la lutte contre les nouveaux problèmes en matière de sécurité, en particulier le terrorisme international. La question de la sécurité de l'information internationale est une des priorités de la Fédération de Russie à cet égard. De fait, la Fédération de Russie a soumis pour examen à l'Assemblée générale, lors de sa cinquante-huitième session, un projet de résolution intitulé « les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale », après adoption par la Première Commission; ce projet, portant sur la sécurité de l'information internationale, représente un progrès important en ce qui concerne la réglementation juridique de l'information et le développement d'un environnement sécurisé pour les communications, sur une base juste et équitable.

56. La Fédération de Russie appuie le processus actuel de restructuration du Département et espère que le nouveau modèle opérationnel contribuera à une application efficace des objectifs stratégiques prévus dans le cadre de la réforme de l'Organisation. À cet égard, elle reconnaît l'importance de la mise en place

d'une évaluation systématique de l'impact des programmes et attend avec intérêt le premier bilan annuel qui sera présenté au Comité de l'information pour examen, à sa vingt-sixième session, en 2004.

57. La Fédération de Russie est favorable à la consolidation du réseau de centres d'information des Nations Unies autour de centres régionaux et considère que les ressources dégagées par ce processus devraient être redistribuées vers d'autres activités prioritaires du Département de l'information. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies devrait prêter une attention plus soutenue au nouveau rôle que les technologies de l'information et des communications sont appelées à jouer dans la société. Leur développement doit prendre en compte la nécessité de garantir à la population un accès plus démocratique aux savoirs et à l'information. L'Internet est aussi un aspect de la mondialisation et les Nations Unies devrait veiller à le rendre plus accessible et plus humain.

58. Les efforts déployés par le Département pour actualiser le site Web de l'Organisation des Nations Unies ont porté leurs fruits, comme en atteste sa popularité croissante parmi les usagers du monde entier. En particulier, la version russe du site de l'ONU, que le service russe s'emploie constamment à améliorer et à actualiser, reçoit des visites toujours plus nombreuses. Toutefois, les institutions spécialisées des Nations Unies pourraient aider davantage à actualiser les sites Web en publiant leurs documents les plus importants dans toutes les langues officielles et non pas seulement dans les langues de travail. Le Centre de nouvelles des Nations Unies dans sa version russe, qui gagne aussi en popularité auprès des usagers russes, est une autre initiative importante du Département à cet égard.

59. De façon générale, la Fédération de Russie partage l'opinion de la direction du Département et pense qu'il faut adopter une perspective d'ensemble pour donner plus de transparence à l'Organisation et renforcer son autorité par une diffusion aussi large que possible dans toutes les régions du monde et par l'utilisation de tous les moyens de communication actuels. Le but est d'arriver à l'interopérabilité des technologies les plus avancées et des moyens de communication traditionnels comme la presse et la radio. Le projet expérimental du service de radiodiffusion internationale des Nations Unies occupe une place bien méritée, entre autres initiatives du Département, et démontre à l'évidence l'attachement

du Département au principe du multilinguisme. Pendant plusieurs années consécutives, les membres du Comité de l'information ont, à l'unanimité, particulièrement apprécié ce projet.

60. La Fédération de Russie juge opportunes les mesures adoptées par le Département pour augmenter les capacités de l'ONU à transmettre rapidement l'information aux médias. Les procès-verbaux des conférences de presse du porte-parole du Secrétaire général, de même que les bulletins d'information, les communiqués de presse et le service du courrier électronique, récemment créé, constituent de précieuses ressources en information pour les agences de presse nationales. De même, elle estime justifiée la proposition tendant à transférer la Section de cartographie du Département de l'information au Département des opérations de maintien de la paix.

61. La Fédération de Russie est également favorable à la création du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, qui sera chargé de formuler des recommandations objectives visant à mettre en place un réseau dynamique, synergique et pleinement fonctionnel de services de bibliothèque dans toute l'Organisation. En conclusion, la Fédération de Russie se déclare convaincue que les décisions adoptées par l'Assemblée générale sur les questions relatives à l'information, pendant sa session actuelle, contribueront à la réalisation des objectifs visés dans ce domaine et serviront de base aux activités futures.

62. **M. Marsh** (États-Unis) accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/58/175). De même, il souligne les recommandations importantes qui figurent dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen de la structure et du fonctionnement des centres d'information des Nations Unies, réalisé en 2002 (A/57/747) et rappelle que le Département de l'information doit tenir compte de l'existence d'autres bureaux du système des Nations Unies au plan régional afin d'éviter les doubles emplois. Le réseau des centres d'information s'est constitué au coup par coup au fil des années; sans mésestimer l'opinion que les pays hôtes de centres d'information peuvent avoir concernant les décisions à prendre en matière de régionalisation, les États-Unis invitent toutes les parties intéressées à laisser de côté leurs intérêts de clocher et à profiter de l'opportunité qu'offre le processus de régionalisation pour créer un système de

centres d'information régionaux qui réponde mieux aux besoins de tous les États Membres. D'autre part, les États-Unis ne remettent certes pas en question la nécessité de réaffecter les ressources humaines et financières dégagées par la création du centre régional de Bruxelles au renforcement des éléments de communication des pays en développement; mais ils se demandent s'il est bien judicieux de les affecter avant que la région en question ne passe par le processus d'examen de la régionalisation, vu que cela risque de compromettre le processus décidé par l'Assemblée.

63. Les États-Unis attendent avec intérêt l'intégration du Système de diffusion électronique des documents (Sédoc) et du site Web des Nations Unies, ce qui en renforcera considérablement le caractère multilingue, en fournissant gratuitement un accès public à tous les documents des Nations Unies destinés aux organes délibérants dans les six langues officielles, et accroîtra la productivité de tout le système en éliminant les doubles emplois en matière de mise en forme et d'affichage de documents. Encore que les États-Unis se félicitent des efforts faits par le Secrétariat pour arriver à la parité de l'utilisation des langues officielles, ils font observer que le multilinguisme, selon sa définition dans ce contexte, n'est pas comparable à l'universalité. Les six langues officielles sont la première langue de moins de 40 % de la population mondiale. Le site Web de l'Organisation est un instrument et non un document officiel au format électronique. Les États-Unis se demandent s'il est justifié d'utiliser les ressources humaines et financières du Secrétariat pour tenter d'arriver à la parité linguistique sur le site Web, compte tenu d'autres priorités dont sont convenus tous les États Membres. De même, pour s'acquitter au mieux du mandat essentiel confié au Département — informer les peuples du monde des travaux importants accomplis en leur nom — il serait plus profitable et plus équitable de publier sur le site Web des Nations Unies les textes importants de l'Organisation dans d'autres langues que les six langues officielles, comme l'ont également suggéré les représentants du Japon et de la République de Corée.

64. Pour les États-Unis, le site Web du Cyberbus scolaire et le programme « les Nations Unies travaillent pour tous » sont le fer de lance du programme « Éducation du public » du Département de l'information; l'utilité de la Chronique de l'ONU leur paraît discutable et, à leur avis, les ressources

humaines et financières du Département seraient mieux employées à d'autres activités.

65. Lors de l'examen du rapport du Secrétaire général (A/57/387) au cours de la dernière session du Comité de l'information, les États-Unis ont exprimé leur appui sans réserve pour la mesure 9, relative à l'intégration des bibliothèques des Nations Unies. Les États-Unis regrettent que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld de New York n'ait pas la charge de définir la politique et de coordonner les activités de toutes les bibliothèques des Nations Unies et lancent un appel à la direction de la Bibliothèque pour qu'elle assume un rôle de direction au sein du Comité directeur nouvellement créé pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies. Ils espèrent qu'à sa prochaine session, le Comité de l'information étudiera avec toute l'attention voulue le résultat des initiatives prises par le Comité directeur à cet égard.

66. Les États-Unis félicitent le Département d'avoir mis en place sa nouvelle structure organisationnelle, en particulier, d'avoir désigné des points de coordination pour travailler avec les départements organiques afin d'élaborer des programmes d'information et des stratégies pour les médias dans le domaine des questions prioritaires. Ils notent également avec satisfaction que la Division de la communication stratégique du Département fait fonction de secrétariat du Groupe de la communication des Nations Unies et sont heureux de voir le Département guider le Groupe dans le développement de stratégies communes de communication et de campagnes de publicité thématiques, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, sur diverses conférences internationales et événements mondiaux.

67. Enfin, les États-Unis constatent avec satisfaction que le Département a collaboré étroitement avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et d'autres associés du système des Nations Unies, en vue d'élaborer une stratégie de communication pour le Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra à Genève, au mois de décembre. Ils soulignent aussi l'importance fondamentale de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, consacrées dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

68. En réponse à la déclaration faite précédemment par le représentant de Cuba, l'intervenant dit avoir

espéré que les travaux de la Commission seraient centrés sur les points à l'ordre du jour et signale que la délégation des États-Unis est ouverte au dialogue mais pas à la diatribe. Néanmoins la délégation cubaine, comme par le passé, a choisi de politiser la Commission. Le Gouvernement des États-Unis s'est acquitté en tout point de ses obligations internationales, en particulier celles qui visent à éviter toute ingérence pernicieuse dans les services d'autres pays, dans le cadre de l'UIT. Pendant 44 ans, le peuple cubain s'est vu refuser le droit de choisir ses propres représentants, d'exprimer ses opinions sans crainte de représailles, de tenir des réunions ou de s'organiser librement. La récente répression de l'opposition pacifique à Cuba, au cours de laquelle une mise en scène de procès a jeté en prison 75 Cubains pour avoir fait usage de leur liberté d'expression et d'opinion, libertés consacrées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, est le dernier exemple de la crainte qui anime le Gouvernement cubain à l'égard de son propre peuple. L'opposition du Gouvernement cubain à Radio et Télévision Marti vient de sa peur panique à l'idée que le peuple cubain puisse avoir accès à une information non censurée sur son propre pays et sur le monde qui l'entoure. Le régime de Castro est une dictature qui dénie au peuple cubain ses droits de l'homme et ses libertés fondamentales et qui a trahi le peuple au plan politique et l'a trompé au plan économique.

69. Pour finir, l'intervenant cite quelques déclarations faites le 7 avril par M. Matsuura, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dans lesquelles celui-ci demandait aux autorités cubaines de respecter les droits fondamentaux des journalistes et d'autres personnes arrêtées pour avoir exprimé leurs opinions. De même, rappelant que le représentant de Cuba a mentionné la nécessité d'un nouvel ordre mondial de l'information, il souligne que c'est Cuba et non le monde qui a besoin d'un nouvel ordre mondial de l'information, fondé sur la vérité et la liberté.

La séance est suspendue à 17 heures; elle est reprise à 17 h 30.

70. **M. Alzayani** (Bahreïn) dit que malgré les grands progrès réalisés dans l'accomplissement de sa tâche, le Département de l'information doit se renouveler pour suivre le rythme des changements auxquels l'ONU doit faire face et poursuivre ses activités avec plus

d'efficacité dans le monde entier, grâce à une nouvelle culture de l'excellence et à une évaluation périodique de ses travaux, faisant le bilan des aspects positifs et négatifs. La transformation du Département a pour objet d'améliorer encore davantage ses activités pour faire connaître les réalisations de l'Organisation des Nations Unies. En particulier, le Département de l'information a intensifié ses activités en faveur du développement de l'Afrique et continue de constituer une base solide pour la coordination des activités relatives aux droits de l'homme.

71. L'information et les moyens de communication jouent un rôle crucial dans bien des domaines tels que le développement, les objectifs de développement et les moyens pour les atteindre. Pour que l'information joue un rôle constructif, elle doit suivre les progrès actuels en matière de technologies de l'information et des communications et ne pas s'en servir pour creuser le fossé qui sépare les pays développés et les pays en développement. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle fondamental pour combler ce fossé, surtout par l'intermédiaire du Département de l'information. Les technologies de l'information et des communications peuvent servir à promouvoir les intérêts de tous les peuples du monde, conformément aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire dans ce domaine.

72. Le Secrétaire général a fait tout ce qui est possible pour aider à combler le fossé numérique qui sépare pays développés et en développement, en instituant des groupes de travail et des comités, conformément à la méthodologie indiquée dans la résolution 34/182 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1979; dans ladite résolution, l'Assemblée fait mention du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et prie le Comité de l'information de promouvoir l'instauration et le progrès de ce nouvel ordre mondial et de diffuser l'information pour aider les pays à améliorer leurs capacités en matière de communications ainsi que leurs ressources humaines par la formation, afin que tous puissent bénéficier des nouvelles avancées dans le domaine des technologies de l'information et des communications. C'est ce que reflète la stratégie adoptée par l'UNESCO en novembre 1989.

73. La création de centres d'information régionaux est un sujet de préoccupation. Pour que les centres d'information puissent remplir les fonctions qui leur ont été assignées, l'initiative de les faire fusionner en

centres régionaux doit être testée, étudiée au cas par cas, et l'opinion des pays hôtes doit être prise en compte. Les centres doivent être renforcés, étoffés et revitalisés pour que leurs activités puissent atteindre le plus grand nombre possible de personnes; aussi doivent-ils être dotés de moyens modernes de communication qui leur permettent d'informer, d'éduquer et de sensibiliser l'opinion afin de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde et réaliser des programmes en vue d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et culturels. Pour réaliser ces objectifs, les centres doivent compter sur les ressources nécessaires concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies, puisque l'Organisation est une instance collective de promotion de la paix et du développement.

74. Le programme d'information du Département de l'information sur la question de Palestine est digne d'éloges et le Bahreïn espère qu'il sera poursuivi jusqu'à ce qu'une solution juste et équitable soit trouvée pour cette question.

75. **M. Christen** (Suisse) rappelle que le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a fait état, dans son intervention, de l'enquête effectuée le mois précédent par la Pew Organization dans 20 pays, selon laquelle l'image de l'Organisation des Nations Unies s'était détériorée. Mais il y a au moins une exception car, selon une enquête réalisée au mois de juin en Suisse, 77 % des Suisses ont en général une opinion positive de l'Organisation, ce qui représente une augmentation de 25 % d'opinions favorables par rapport au résultat du référendum sur l'adhésion du pays à l'Organisation des Nations Unies, organisé 18 mois plus tôt.

76. Bien entendu, les résultats de l'enquête sont en relation avec la situation internationale mais ils sont aussi le fruit d'une communication intense et honnête, à laquelle ont contribué les moyens de communication, avec leurs reportages et leurs analyses. L'appui fourni par le Département de l'information à ces médias est aussi un élément essentiel pour diffuser une image claire, objective et réaliste de l'Organisation dans le monde entier. La Suisse considère que la nouvelle structure du Département répond à la nécessité de compter sur des moyens de communication modernes et orientés vers l'avenir. Elle juge encourageantes les initiatives prises par le Département pour améliorer les sites de l'Organisation sur Internet et instaurer un véritable multilinguisme.

77. Qui dit efficacité dit aussi gestion saine et rationnelle des ressources financières; c'est pourquoi la Suisse se félicite de la restructuration des centres d'information des Nations Unies. La création d'un centre régional en Europe, à la place des neuf centres nationaux existants, est un pas dans la bonne direction. Il est nécessaire de poursuivre sur cette voie, en s'inspirant des résultats obtenus par le centre européen, mais sans perdre de vue que tous les résultats ne sont pas nécessairement transférables d'une région à l'autre dans le monde.

78. S'agissant des bibliothèques des Nations Unies, la Suisse prend acte de la création d'un comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, comme une première étape sur la voie de leur réforme, dont elle attend les résultats avec beaucoup d'intérêt. Elle souhaite néanmoins que soit consignée sa position concernant la bibliothèque du Palais des Nations Unies à Genève : compte tenu de son importance historique en tant que centre où sont conservées les archives de la Société des Nations, cette bibliothèque ne devrait pas faire l'objet de décisions centralisées qui risqueraient d'aller à l'encontre du but recherché.

79. Malgré les progrès des technologies de l'information et des communications, une grande majorité d'individus n'ont pu profiter de la révolution numérique. La Suisse espère que le Sommet mondial sur la société de l'information contribuera à améliorer cette situation. En ce sens, elle adhère pleinement à l'objectif du Sommet, à savoir l'avènement d'une société de l'information ouverte à tous, et reconnaît qu'il est indispensable de trouver des solutions de compromis entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les médias.

80. Cependant, lorsqu'on parle de technologie numérique, il ne s'agit pas uniquement de technique mais aussi de contenus, de liberté d'expression. Les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont le fondement même de la société de l'information. En sa qualité de pays hôte, la Suisse est décidée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les autres pays les reconnaissent en tant que tels. Dans ce contexte, la Suisse accueille avec satisfaction l'organisation par le Département de l'information du Forum mondial des médias électroniques, qui se tiendra parallèlement au Sommet et réunira les principaux protagonistes, c'est-à-dire les responsables des moyens de communication mais aussi les

personnalités des milieux politiques officiels et les organisations non gouvernementales qui jouent un rôle important dans la société de l'information.

81. Pour conclure, la Suisse se déclare très heureuse d'avoir été admise comme membre du Comité de l'information car c'est l'instrument le plus important pour examiner et définir les principales politiques de l'Organisation en matière de communication.

82. **M. Zhanibekov** (Kazakhstan) réaffirme l'appui sans faille de son pays aux initiatives du Département visant à améliorer l'infrastructure de l'information de l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, il ne faut pas oublier que les pays diffèrent toujours quant à leur capacité de diffusion de l'information. Pour sa part, le Kazakhstan a démarré un programme spécial destiné à développer une structure nationale de l'information, en vue d'établir une nouvelle culture technologique en économie, dans l'administration publique et dans le domaine social, en utilisant les technologies de l'information les plus modernes. Parmi les exemples, il suffira de citer le site Web officiel du Gouvernement ou la création de bases de données communes et d'un système d'archivage électronique pour les institutions de l'État.

83. Le Kazakhstan partage sans réserve l'opinion du Secrétaire général et pense qu'à tous les niveaux de l'Organisation, il devrait exister une culture de la communication, comme moyen d'informer fidèlement les peuples du monde entier et de mobiliser un large appui de l'opinion mondiale en faveur de l'ONU; à cet égard, les mesures adoptées par le Gouvernement kazakh devraient faciliter l'intégration de son pays dans la communauté internationale de l'information ainsi que la création d'un espace unifié de l'information et de la communication.

84. Pour finir, le Kazakhstan signale que le Département de l'information devrait aussi s'intéresser aux répercussions économiques, sociales, humanitaires et écologiques néfastes que peuvent avoir l'assèchement de la mer d'Aral et de nombreuses années d'essais nucléaires dans le polygone de Semipalatinsk.

85. **M^{me} Djajaprawira** (Indonésie) s'associe à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et soutient que la réforme du Département est indispensable pour fournir des services d'information plus efficaces à un public mieux défini. En outre, la réforme offre une base solide pour

diffuser une culture de paix et renforcer le respect entre les cultures et les civilisations.

86. L'Indonésie considère qu'il est particulièrement important de combler le fossé numérique qui sépare les pays développés et les pays en développement et juge préoccupant que la plus grande partie de la population mondiale n'ait pas accès à l'information et aux savoirs diffusés sur Internet, du fait que 80 % des contenus sont en anglais. Le développement de contenus en langues locales est donc indispensable pour que les progrès des technologies de l'information profitent à ceux dont la langue d'information et d'instruction n'est pas l'anglais. Il ne fait aucun doute qu'en utilisant les langues locales, les activités de diffusion des centres d'information des Nations Unies seront plus efficaces et atteindront tous les secteurs de la société.

La séance est levée à 18 heures.